

PREFECTURE DE L'AUBE

OK, B33

(2)

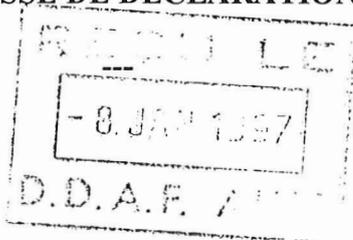
DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ETAT
Bureau de l'Environnement

TROYES, LE - 7 JAN. 1997

LOI SUR L'EAU

- ~~Doublon du 46 -~~
~~0262 6X0046~~
~~x = 731, 861~~
~~y = 82, 375~~
~~z = 125 m.~~

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION



LE PRÉFET DE L'AUBE
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi N° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau, notamment son article 10 ;

VU le décret N° 93-742 du 29 mars 1993 modifié pris pour l'application de la loi susvisée ;

VU le décret N° 93-743 du 29 mars 1993 modifié relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration ;

VU la déclaration en date 13 novembre 1996 de Monsieur Alain BODIE - EARL La Clé des Champs - domicilié à AUBETERRE

VU le rapport du 23 décembre 1996 de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

DONNE RÉCÉPISSÉ

à Monsieur Alain BODIE - EARL La Clé des Champs -, domicilié à AUBETERRE, de sa déclaration de création d'un forage d'irrigation sur la parcelle A 54 - lieu-dit « Le Village » sur la commune de AUBETERRE (ce prélèvement sera de 75 m³/h et s'effectuera du 15 mai au 15 septembre 1997).

Les activités projetées sont rangées dans la classe des opérations soumises à déclaration en application de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1992 susvisée, sous les numéros ci-après de la nomenclature : 1.1.0.

Le texte des prescriptions générales applicables à cette opération est annexé au présent récépissé.

Destinataires:
M. Le Maire de AUBETERRE
M. L'Inspecteur des Installations Classées
M. Le Directeur départemental
de l'Agriculture et de la Forêt
Madame le Directeur départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales

Pour le Préfet,
Le Directeur des Politiques de l'Etat,

signé

Anne-Marie SIMON

PRELEVEMENT A DES FINS NON DOMESTIQUES
en nappe souterraine)

) rayer la mention inutile
en cours d'eau)

DECLARATION AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU

1 - IDENTITE DU DEMANDEUR

*** Nom Prénom : EARL Leclerc des Champs
*** Adresse : Alain BODIE
*** Code Postal - commune : 2 rue relais de Diligence
10150 AUBETERRE

2 - LIEU DU POMPAGE

*** Parcelle cadastrale n° : 54
section : A
lieu dit : Le Village
commune : AUBETERRE

3 - EXISTENCE D'AUTRES FORAGES OU D'UN CAPTAGE A PROXIMITE

*** Si oui, préciser le nombre et la distance par rapport au pompage prévu

2 autres forages l'un à 300 m l'autre à 400 m.

4 - CARACTERISTIQUES DU POMPAGE

*** Profondeur de forage : 47 m

*** Références précises de la pompe utilisée
marque Rovatti :
type 75 chevaux
débit horaire nominal : 75 m³/h

*** Compteur ou débit-mètre installé :
(nature - type - marque)

*** Usage de l'eau : Irrigation : Pomme de terre, betteraves, polycultu

*** Périodes de pompage :
durée (date - tranche horaire) : Avril à Août.

A. Aubeterre le 13 Novembre 1996

[Signature]

**JOINDRE UN PLAN DE SITUATION AVEC L'EMPLACEMENT DU FORAGE
SUR UN EXTRAIT CADASTRAL OU UNE CARTE IGN AU 1/25000**

ministère de l'**agriculture**, de la **pêche** et de l'**alimentation**

Service AMENAGEMENT et
ENVIRONNEMENT

Monsieur le Préfet de l'AUBE

N/Réf. : RD/CS
V/Réf. :

Direction des Politiques de l'Etat
Bureau de l'Environnement

Dossier suivi par : Régine DELAIRE
☎ 03.25.71.18.48

Objet : Création de forage

Troyes le 23 décembre 1996

Bernard BEZEAUD,
Directeur

Cité Beurnonville
B.P. 768
10026 TROYES Cedex

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli trois exemplaires du dossier déposé par M. Alain BODIE en vue de la création d'un forage d'irrigation sur la parcelle A 54 située au lieu-dit "Le Village" à AUBETERRE.

Celui-ci sera implanté en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable ; aucun cours d'eau ne passe à proximité ; l'impact sur le milieu naturel sera donc négligeable. Deux autres forages agricoles existent dans le secteur et servent à la même exploitation, ce qui ne devrait donc pas poser de problème.

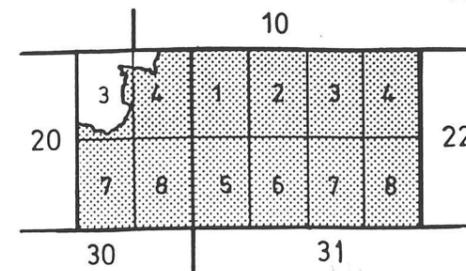
Le prélèvement en eaux souterraines sera de 75 m³/h ; il est donc soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.0. du décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

Dans ces conditions, je vous propose de délivrer le récépissé de déclaration à M. Alain BODIE. Les prescriptions générales annexées au présent courrier seront jointes à ce document, dont je vous remercie de bien vouloir m'adresser copie.

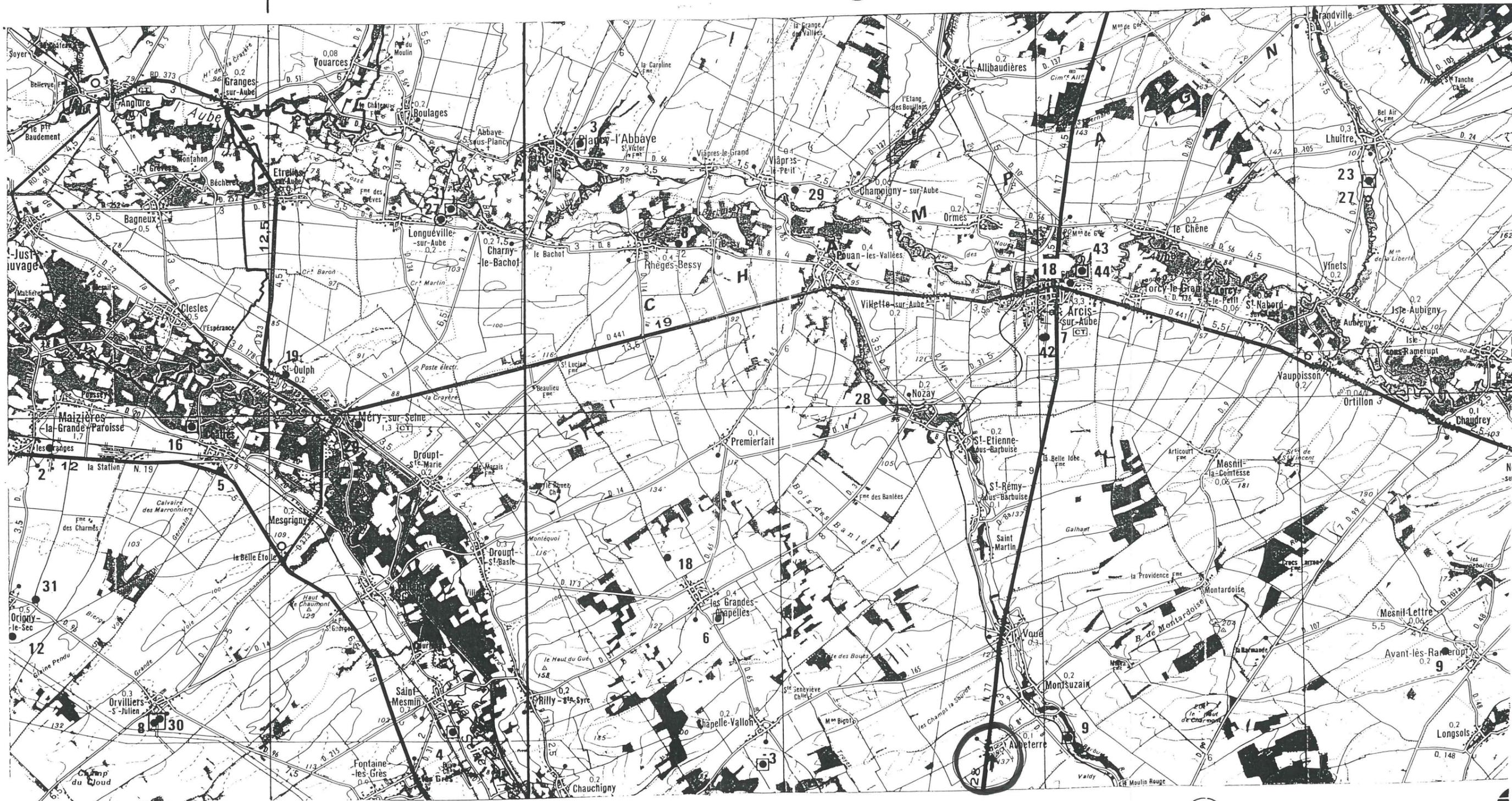
B. BEZEAUD

ROMILLY-SUR-SEINE (261)

ARCIS-SUR-AUBE (262)



10



30

Echelle: 1 / 100.000

02626X0093

31